



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
16 juillet 2015
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-dixième session**

Points 15, 20 et 125 de l'ordre du jour provisoire*

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Développement durable

**Interaction entre l'Organisation des Nations Unies,
les parlements nationaux et l'Union interparlementaire**

**Conseil économique et social
Session de 2015**

Points 5 et 6 de l'ordre du jour

Débat de haut niveau

**Forum politique de haut niveau
pour le développement durable,
organisé sous les auspices
du Conseil économique et social**

Rapport résumé sur les travaux de la réunion de 2014 avec les parlementaires

Note du Président de l'Assemblée générale

Le présent document contient le rapport résumé de la réunion de 2014 avec les parlementaires, tenue les 19 et 20 novembre 2014 à New York, et qui est diffusé en application de la résolution 65/123 de l'Assemblée générale.

* A/70/150.



Mettre l'humain au centre des objectifs de développement durable : une responsabilité partagée

Réunion avec les parlementaires tenue au Siège de l'ONU : rapport de synthèse

1. La réunion avec les parlementaires 2014 s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 19 et 20 novembre. Organisée conjointement par l'Union interparlementaire (UIP) et le Président de l'Assemblée générale sur le thème « Mettre l'humain au centre des objectifs de développement durable : une responsabilité partagée », elle a rassemblé quelque 200 parlementaires et ambassadeurs des pays les plus divers.

2. Le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général de l'ONU et le Président de l'Union interparlementaire ont prononcé des allocutions à cette occasion. Constatant le rôle central que jouent les parlements par leurs fonctions législatives et budgétaires et leur mission de contrôle, ils ont souligné la nécessité de les associer à la formulation et à la mise en œuvre des nouveaux objectifs de développement durable pour s'assurer qu'ils mettent l'humain au centre. La version intégrale de leurs discours est disponible sur le site Web de l'Union interparlementaire à l'adresse suivante : <http://www.ipu.org/splz-f/unga14.htm>.

I. Introduction

Piliers de la démocratie et de la bonne gouvernance, les parlements peuvent contribuer à centrer le nouveau programme sur l'humain.

Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale

3. Adopter une approche centrée sur l'humain, c'est donner corps à des principes fondamentaux – justice sociale, droits de l'homme, solidarité, égalité et bien commun – et les ériger en préalables au développement et au bien-être de l'humanité. Il est apparu en effet que la croissance économique seule n'aboutissait pas au développement humain et que celui-ci demandait au contraire une approche radicalement différente et une révolution des valeurs et pratiques politiques, sociales et environnementales. Celle-ci ne peut pas se décider dans l'enceinte de l'ONU parce que la participation des peuples est nécessaire au changement et qu'ils doivent faire entendre leurs voix et pouvoir transformer leurs idées en actes. Pour que les objectifs de développement durable se réalisent, il faudra que les peuples en fassent leur affaire.

Si l'on réduit le progrès à la seule croissance économique, c'est l'humain tout entier que l'on risque de négliger – ce qui veut dire son intelligence et les sentiments qui l'animent. Nous sommes bien plus que ce que nous avons. Nous sommes plus que des « consommateurs » ou des « contribuables » et, incontestablement, bien plus que des actifs productifs.

Saber Chowdhury, Président de l'Union interparlementaire

4. Par ailleurs, les objectifs de développement durable doivent refléter l'évolution qui s'est produite au cours des dernières décennies dans la réflexion sur le développement, qui privilégie désormais une approche fondée sur les droits au lieu de mettre l'accent sur la satisfaction des besoins. Une telle approche suppose que les États protègent les droits économiques, sociaux et culturels et respectent en même temps les droits civils et politiques. Ces droits sont énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans les traités internationaux relatifs aux droits de l'homme. Ils se retrouvent aussi dans la Déclaration sur le droit au développement, qui définit le droit au développement comme « un droit inaliénable de l'homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel et politique, dans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés, et de bénéficier de ce développement ».

La force de ce programme non contraignant tient à sa légitimité morale, à l'inclusion de tous les peuples et à son pouvoir de mobilisation et de persuasion. Il sera aussi crucial d'avoir un cadre qui régisse la manière dont les États membres et tous les acteurs devront se rendre mutuellement des comptes et qui soit fondé sur les normes et conventions internationales relatives aux droits de l'homme.

Amina Mohammed, Conseillère spéciale du Secrétaire général
pour la planification du développement après 2015

5. La réunion avec les parlementaires 2014 a été pour les parlementaires une occasion unique d'échanger leurs vues avec des représentants de l'ONU et des experts du monde universitaire et de la société civile sur l'importance de faire de ces droits, qui font l'objet d'un consensus international, un fil conducteur omniprésent dans les objectifs de développement durable, ainsi que sur les perspectives offertes par une approche centrée sur l'humain et sur les difficultés de la mettre en œuvre. Les discussions ont porté sur l'obligation des États de respecter et de protéger ces droits dans la négociation comme dans la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont aussi mis en lumière le rôle que les parlements doivent jouer pour que la mise en œuvre des objectifs de développement durable soit compatible avec les engagements des États en matière de droits de l'homme. Elles ont clairement fait ressortir la nécessité de prendre en compte les principes des droits de l'homme dans tous les objectifs de développement durable et de donner une place prépondérante parmi eux à la suppression des inégalités à tous les niveaux, qui passe par des mesures législatives et réglementaires de lutte contre la discrimination.

6. La réunion a été l'occasion de rappeler que les parlements doivent être associés à chaque étape du processus pour s'assurer que les peuples sont entendus et transformer leurs aspirations en actes. Il faudra une étroite coopération triangulaire entre les Nations Unies, l'UIP et les parlements nationaux pour que ceux-ci, qui sont l'organe politique représentatif par excellence, soient informés des négociations, aient voix au chapitre lors de la formulation des objectifs de développement durable et soient prêts à les mettre en œuvre lorsqu'ils prendront effet le 1^{er} janvier 2016.

Les parlementaires servent de passerelle entre le local, le national et l'international. Vous tâchez le pouls des peuples et vous en connaissez les préoccupations.

Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies

II. Priorité à l'humain dans les objectifs de développement durable : le droit au développement pour tous

7. Un développement qui est centré sur l'humain, durable et équitable doit être strictement aligné sur les normes universellement acceptées en matière de droits de l'homme. Le droit au développement, accepté par les États Membres en 1986, englobe tous les droits de l'homme et n'entraîne pas seulement pour les États des obligations envers leurs propres populations, mais suppose aussi divers engagements et obligations importants pour une meilleure coopération internationale. En fait, les objectifs de développement durable qui ont été proposés par le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable incorporent les principes des droits de l'homme liés à des questions telles que l'égalité des sexes et mentionnent explicitement les droits de l'homme dans l'objectif 4, qui touche à l'éducation et à la promotion des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie.

8. Les objectifs de développement durable proposés représentent une très nette amélioration par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement en ce sens qu'ils intègrent des droits universellement acceptés. Le projet reconnaît la nécessité non seulement de se concentrer sur la fourniture de services de base, mais aussi sur la qualité des services, et d'éliminer les inégalités et les pratiques discriminatoires. Il admet, par exemple, qu'il ne suffit pas de rendre universelle l'instruction primaire. L'instruction doit être aussi de qualité si l'on veut que chacun puisse apprendre – ce qui n'est garanti que si l'éducation est considérée comme un bien public, respectueuse des droits de l'homme, protégée et respectée par l'État. Les objectifs de développement durable intègrent aussi des droits civils et politiques par le biais de questions telles que la participation à la vie politique, la sécurité personnelle et l'accès à la justice, qui ont été largement négligées par les objectifs du Millénaire pour le développement.

9. Malgré ces progrès, le projet d'objectifs de développement durable peut encore être amélioré si l'on veut que le développement soit fondé sur les droits. La première amélioration à apporter consisterait à fonder explicitement les divers objectifs sur les

droits de l'homme correspondants. Les droits de l'homme renvoient à un ensemble d'obligations que chaque gouvernement a accepté en ratifiant les traités y relatifs, et ils ont des concepts précis qui ne sauraient être ajustés, adaptés ou manipulés.

10. Comme l'accord politique sur les Objectifs de développement durable n'est pas juridiquement contraignant, la volonté politique de les mettre en œuvre sera déterminante. Une mention plus explicite des droits de l'homme dans les objectifs de développement durable introduirait l'obligation pour les États d'agir, tout en donnant aux peuples des bases pour exiger une mise en œuvre effective des objectifs. Cela ferait des objectifs de développement durable non seulement un engagement que l'on aspire à tenir mais quelque chose s'approchant d'un contrat exécutoire. Bien que les droits de l'homme soient des droits que toute personne possède, même s'ils ne sont pas explicitement énoncés dans le document final, leur mention renforcerait nettement la position des peuples au stade de la mise en œuvre.

11. L'accord sur les objectifs de développement durable n'étant pas juridiquement contraignant, la solution la plus efficace aux niveaux régional et mondial sera que chaque État rende compte devant ses pairs de la manière dont il tient les engagements qui s'y rapportent. Le fait d'aligner les objectifs de développement durable sur le dispositif prévu pour les droits de l'homme permettra à l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme de devenir l'instrument par lequel les États rendront compte au niveau mondial de leur manière de réaliser les objectifs de développement durable. Le mécanisme d'examen par les pairs qui sera institué dans le cadre du nouveau forum politique de haut niveau du Conseil économique et social pourrait être aussi envisagé comme outil.

Il y a une énorme différence entre dire « je veux que toutes les filles aillent à l'école » et dire « bien que tu ne sois pas un garçon, tu as droit à l'éducation ». Ce droit à l'éducation donne un pouvoir aux filles, à leur famille et aux collectivités qui peuvent dire à leur gouvernement que l'incapacité de réaliser ce droit est un échec politique. Les Objectifs de développement durable seront une cruelle déception pour ceux qui vivent dans la pauvreté, sauf s'ils comprennent qu'il existe un droit de l'homme à la fin de la pauvreté.

Philip G. Alston, Rapporteur spécial des Nations Unies
sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté

12. Le projet actuel présente une autre faiblesse : il limite le principe de l'universalité pour ce qui est de certains aspects de l'égalité des sexes. Sous la rubrique objectif 5, qui porte sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, des restrictions ont été apportées à deux cibles – la reconnaissance et la valorisation des soins et travaux domestiques non rémunérés et les réformes à entreprendre pour donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques –, par l'ajout de ces mots : « en fonction du contexte national » et « conformément aux lois nationales », respectivement. Pourtant, les États Membres ont déjà accepté ces droits au travers de plusieurs instruments, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, notamment. Il ne faudrait donc pas se servir des objectifs de développement durable pour affaiblir l'application de ces droits.

Les droits de l'homme sont des droits. Ils ne sont pas conférés aux personnes par un document.

Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général
aux droits de l'homme

13. Troisièmement, les objectifs de développement durable devraient permettre aux États de reconnaître de nouveaux droits comme le droit à l'eau et à l'assainissement. De même, s'il est souhaitable de tenter de mentionner explicitement dans le document final tous les groupes vulnérables et marginalisés non seulement comme bénéficiaires des objectifs de développement durable mais aussi comme participants à leur réalisation, ce document devrait être assez ouvert pour que les objectifs de développement durable puissent s'appliquer à des groupes qui ne sont pas encore spécifiquement mentionnés.

Recommandations

- Mentionner explicitement les droits de l'homme dans le document sur les objectifs de développement durable et éviter les formules qui pourraient permettre aux gouvernements d'échapper à leurs obligations en matière de droits de l'homme
- Éviter d'employer dans le document sur les objectifs de développement durable des termes qui affaiblissent des droits que les États Membres ont déjà acceptés au travers d'autres accords internationaux
- Ne pas se contenter de fixer des cibles quantitatives, mais veiller plutôt à rendre comme il convient toutes les dimensions qualitatives qui contribuent à définir les droits de l'homme

III. Égaliser les chances : l'importance de l'égalité et de la non-discrimination à tous les niveaux

14. La réunion avec les parlementaires a adhéré sans réserve à l'objectif 10, qui, dans le projet actuel, porte sur la réduction des disparités économiques et des inégalités des résultats du développement, laquelle passe par la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes. Des politiques qui aboutissent à des résultats très différents selon les groupes sociaux sont souvent contraires aux principes des droits de l'homme. Il est amplement prouvé que les pratiques discriminatoires freinent le développement économique et humain. Les incidences des inégalités entre les sexes sur le développement économique sont un bon exemple : les femmes sans instruction sont moins productives, plus occupées à des soins et travaux non rémunérés, et leurs enfants sont en moins bonne santé et moins instruits. Il est donc essentiel pour le développement durable que des mesures soient prises pour éliminer les pratiques discriminatoires; il faut mener une action volontariste pour garantir à tous, y compris aux plus vulnérables de la société, le respect de leurs droits.

Les gouvernements sont légalement tenus de protéger les droits mais aussi de les réaliser.

Sakiko Fukuda-Parr, Vice-Présidente du Comité
des politiques de développement de l'ONU

15. Bien qu'elles n'aient pas besoin d'être justifiées par des instruments, l'égalité et la non-discrimination sont inscrites dans des traités juridiquement contraignants relatifs aux droits de l'homme. Pourtant, les inégalités se sont creusées dans la plupart des pays, et ce, dans toutes les régions du monde. Les raisons de cette aggravation des inégalités à l'intérieur des pays sont multiples. Lorsque l'on vante les nombreux pays qui ont réussi à réduire la pauvreté, on ne voit que le recul global de la pauvreté; les statistiques ne mettent pas suffisamment en évidence l'écart entre ceux qui ont bénéficié des mesures prises et ceux qu'elles ont laissés de côté. Bien que la crise financière ait entraîné une plus grande insécurité économique pour la grande majorité, les riches s'en sont sortis beaucoup mieux que les milieux modestes. Les politiques d'austérité ont perpétué les inégalités en laissant aux riches la plus grande partie des bénéfices de la reprise économique. Les gouvernements ont facilement tendance à rogner sur les crédits affectés aux dépenses récurrentes, qui sont les plus importantes pour le développement humain, ce qui a des répercussions disproportionnées sur les groupes les plus vulnérables de la société tels que les handicapés ou les femmes, en particulier les mères célibataires.

16. Il est décourageant de constater que les 85 personnes les plus riches de la planète ont autant de richesses que les 3,5 milliards d'êtres humains les plus pauvres, selon certains rapports. De telles disparités de revenu et de développement humain sont perpétuées par un accès limité à la prise de décisions politiques. Il en est ainsi en particulier pour les pauvres, les populations rurales, les minorités ethniques, les peuples autochtones, les handicapés, les jeunes et, de manière générale, les femmes. En même temps, les inégalités conduisent à une confiscation de la politique par les privilégiés, qui se servent des lobbies avec beaucoup d'habileté, ce qui aboutit inévitablement à des politiques injustes et inefficaces.

17. Aussi faut-il que les organes décisionnaires soient représentatifs de l'ensemble de la société et de tous les niveaux de revenus. Plusieurs participants à la réunion avec les parlementaires ont souligné l'importance de mesures spéciales, telles que les systèmes de quotas, pour accroître le nombre des représentants des groupes vulnérables de la société à des postes politiques. À côté des mesures spéciales visant à une augmentation numérique, c'est toute la culture du parlement comme institution qui doit être de nature à inciter des membres de groupes sous-représentés à les représenter en politique et il doit aussi leur en donner les moyens. Le Parlement néo-zélandais, par exemple, tient compte des dates des vacances scolaires pour que les femmes parlementaires puissent assister à ses séances.

18. Des mesures prises au sommet ne permettront pas nécessairement d'élargir la participation des groupes vulnérables de la société. Pendant la réunion, une discussion sur la participation des jeunes à la vie politique a montré que les obstacles à la participation à la prise de décision au niveau national étaient imputables au sommet mais aussi à la base. Plusieurs participants ont relevé des obstacles excessifs à la participation des jeunes, tel le fait que l'âge requis pour exercer le droit à l'éligibilité est plus élevé que pour voter. En même temps, les

jeunes semblent se désintéresser de la fonction publique, cherchant plutôt à s'accomplir dans le secteur privé. Ce désintérêt est peut-être dû à l'absence de modèle parmi les personnalités politiques et hauts fonctionnaires de l'État et au retentissement donné par les médias à la corruption et à la mauvaise gestion dans le secteur public.

Qui protège-t-on vraiment en fixant dans la constitution un âge minimum pour exercer une fonction publique?

Vytautas Gapsys, Lituanie

19. En même temps, toutes les couches de la société doivent avoir le droit de se mobiliser pour défendre leurs intérêts et sensibiliser ainsi l'ensemble de la société à leurs besoins. Les règles et pratiques discriminatoires ont trop souvent pour origine des normes, valeurs et traditions culturelles profondément enracinées dans le tissu social du pays. Quand c'est le cas, les lois ne servent pas à grand-chose. La violence envers les femmes, par exemple, est tolérée dans de nombreuses sociétés alors même qu'elle est formellement interdite. La meilleure solution à cette « exception culturelle » aux droits de l'homme consiste à laisser les femmes s'exprimer. Il est empiriquement démontré que les progrès d'un pays sur la voie de l'égalité des sexes est le plus souvent fonction de la taille, de la puissance et de l'autonomie du mouvement féminin. À travers le monde, tous les groupes économiquement faibles sont en train de réduire leur action collective à cause de lois contraignantes et de ressources limitées – il faut du temps notamment pour bien s'organiser et ils en manquent. En se mobilisant, les groupes vulnérables de la société peuvent mettre leurs préoccupations à l'ordre du jour et obtenir le soutien du reste de la population. Les lois, à elles seules, ne suffisent pas, car elles ne seront effectivement appliquées que si la société dans son ensemble y adhère.

Lorsque vous entendez dire, par exemple, « nous ne voulons pas de droits qui changent sous certains aspects la condition féminine dans notre pays », demandez-leur : « Qu'en disent les femmes? Ont-elles des conditions telles qu'elles puissent s'organiser et exprimer leurs opinions sans craindre de représailles? »

Anne Marie Goetz, professeure au Center for Global Affairs, Université de New York

20. Les inégalités entre pays restent fortes et sont souvent directement liées aux inégalités à l'intérieur même des pays. Plusieurs participants ont attribué cet état de choses à l'inégalité des structures du pouvoir dans le système international, telle qu'elle se manifeste dans des organisations internationales comme les Nations Unies ou les institutions financières internationales et dans des structures régionales telles que l'Union européenne. Le système du commerce international est une autre source majeure de distorsions et de déséquilibres économiques. Les participants ont relevé en particulier les effets néfastes des mesures de protection imposées par les pays développés, qui fragilisent la compétitivité des pays en développement.

21. Les subventions agricoles sont un exemple de ce déséquilibre des forces et des effets que peut avoir l'inégalité de traitement entre les pays. Tandis que les régions riches du monde continuent d'affirmer leur droit de subventionner leur agriculture, les pays pauvres, dont l'économie est largement tributaire du secteur agricole, se voient interdire de soutenir de la même façon leurs agriculteurs en raison des accords commerciaux en vigueur. D'autres mesures institutionnelles destinées à ouvrir le marché aux petits cultivateurs telles que la création d'offices publics de commercialisation ont été découragées par la communauté internationale, qui y voit un excès de réglementation contraire à la liberté de marché. Ces pressions, qui conduisent à négliger le secteur agricole, perpétuent le fossé entre les villes et les campagnes à l'intérieur des pays.

22. D'autres facteurs expliquent que le fossé se creuse entre les pays, notamment l'avantage que les pays développés ont sur leurs concurrents en matière de capacités et de compétences technologiques. Parmi eux, il importe de mentionner la monopolisation de l'information, qui pèse de plus en plus lourd, car de grandes quantités de données sont produites et utilisées par un petit nombre de gouvernements seulement et, de plus en plus, par de grosses sociétés. Il existe pourtant de très bons arguments éthiques et économiques qui plaident pour que des lois et règles volontaristes garantissent une plus large accessibilité des données. Comme l'a estimé le Groupe d'experts du Secrétaire général sur la révolution des données, l'enjeu économique de données plus largement accessibles se chiffre en millions de millions de dollars. Mais des données plus accessibles ne suffiront pas à combler la fracture dans ce domaine : il faudra aussi pouvoir les exploiter et, pour ce faire, former des gens et accroître les capacités à l'échelle nationale.

Recommandations

- L'aggravation des inégalités partout, à l'intérieur des pays et entre eux, est contraire aux droits de l'homme et compromet le développement durable. Parmi les objectifs de développement durable devrait donc figurer un objectif indépendant sur l'inégalité, qui pourrait s'appuyer sur l'objectif 10 proposé.
- Toutes les politiques sociales, économiques et politiques doivent être conformes aux obligations relatives aux droits de l'homme et être conçues de telle manière que les coûts et avantages soient équitablement répartis entre toutes les composantes de la société. Les parlements doivent éliminer les lois discriminatoires et faire des lois qui protègent les groupes sociaux les plus vulnérables. En exerçant leur fonction de contrôle, les parlements doivent veiller à ce que les lois soient mises en œuvre et appliquées.
- Tous les groupes sociaux, surtout les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les minorités ethniques, les peuples indigènes et les handicapés, doivent avoir accès à des postes de décideur. Des mesures spéciales, telles que les systèmes de quotas, contribuent à faire augmenter le nombre des représentants des groupes vulnérables. En même temps, les obstacles à la participation doivent être levés.
- Il faut éliminer tout ce qui fait obstacle à la mobilisation sociale et à l'organisation de la base. Toutes les catégories sociales doivent pouvoir revendiquer leurs droits sans craindre la persécution. Les États peuvent avoir à prendre des mesures volontaristes pour supprimer les obstacles dus à un manque de temps ou de ressources.

- Le système international du commerce, du financement et des transferts de technologie doit faire l'objet de réformes pour qu'il cesse de défavoriser les pays en développement et crée des conditions d'égalité des chances pour tous.

IV. Protéger les droits des peuples : nécessité de réformes fiscales, d'une réglementation du marché et de capacités institutionnelles

23. Il est nécessaire d'investir dans le développement humain en mettant en place un seuil plancher en matière de protection sociale et en prenant d'autres mesures novatrices pour que les couches les plus vulnérables de la société aient des chances égales à celles du reste de la population. Les participants ont énuméré diverses politiques, évoquant notamment les initiatives de microcrédit et les réformes du travail pour créer plus d'emplois dans le secteur formel, une loi reliant le salaire minimum à la croissance du PIB, les programmes de transferts monétaires, l'accès au crédit offert par des banques spécialisées et un contrôle des prix sur les produits alimentaires.

24. En élaborant des politiques de lutte contre les inégalités, les décideurs politiques doivent distinguer entre les causes et les effets, ainsi qu'entre les facteurs temporaires et systémiques. Les solutions appropriées sont celles qui s'attaquent aux causes systémiques du problème.

Une politique économique intelligente soutient non seulement la croissance, mais aussi l'égalité, le progrès social, la réalisation des droits économiques et sociaux et la démocratie.

Sakiko Fukuda-Parr, Vice-Présidente du Comité des politiques de développement

25. Une politique de progressivité de l'impôt est l'instrument le plus important dont disposent les gouvernements non seulement pour protéger les plus vulnérables face à la crise économique mais aussi pour veiller à l'égalité des chances entre toutes les couches sociales et à leur égalité d'accès aux services. Une telle politique consiste à appliquer un taux d'imposition plus élevé aux tranches de revenus supérieures tout en dépensant les ressources en ayant en tête le développement humain et le bien-être de tous. Il est possible d'assurer un minimum de protection sociale dans tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement. Comme le montre le *Rapport mondial sur la protection sociale 2014-15* de l'Organisation internationale du Travail (OIT), même les pays les plus pauvres peuvent se permettre d'assurer un minimum de protection sociale si les deniers de l'État sont investis comme il convient.

Les pays pourraient se faire concurrence sur le développement humain et le bien-être de leur population, au lieu de viser le taux d'imposition le plus bas, ce qui ne peut conduire qu'à la ruine.

Fernando Carrera Castro, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies

26. Il est ressorti des discussions que de telles mesures politiques ne peuvent être prises sans un changement de perspective au plan social et qu'il est nécessaire de convaincre la population que la protection des plus vulnérables est dans l'intérêt de la société dans son ensemble. Les participants à la réunion avec les parlementaires ont donné plusieurs exemples des obstacles à surmonter avant d'introduire ce changement. Par exemple, l'ouverture du marché du travail aux jeunes peut nécessiter des concessions de la part des actifs plus âgés; l'instauration de l'égalité des sexes passe par un remaniement des programmes scolaires et, pour accroître l'aide aux pays en développement, il faut convaincre les contribuables des pays donateurs du bien-fondé de cet investissement.

27. La mise en œuvre des objectifs de développement durable risque d'exiger l'adoption de politiques qui ne sont pas considérées comme prioritaires par les citoyens et sont même impopulaires et pose là une difficulté particulière. La plateforme « 2015: Le monde que nous voulons », qui demande aux citoyens de par le monde d'établir leurs priorités parmi une liste de problèmes auxquels les objectifs de développement durable devront sans doute s'attaquer, a montré que ce sont les problèmes liés aux changements climatiques et à la protection de l'environnement qui préoccupent le moins les citoyens. De manière générale, ceux-ci pensent d'abord à leurs intérêts personnels immédiats plutôt qu'à des problèmes à long terme comme les changements climatiques, ce qui rend particulièrement difficile la tâche de ceux qui doivent concevoir une riposte politique efficace aux problèmes du développement durable. Les parlementaires, qui sont en étroite relation avec leurs électeurs, sont bien placés pour promouvoir les mesures de longue durée qu'il faudra prendre pour atteindre les objectifs de développement durable.

La réalisation des objectifs de développement durable, qui traduisent une aspiration au changement, dépendra de l'action menée au niveau national, et de la coopération internationale qu'il faudra renforcer pour soutenir cette action. Les parlements joueront donc un rôle central en adaptant le programme mondial et en le traduisant en un changement réel sur le terrain au moyen de lois, de réformes fiscales et d'une forte participation citoyenne et en s'acquittant efficacement de leurs fonctions de contrôle, d'évaluation et de reddition de comptes.

Ban Ki-moon, Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

A. Réglementation des marchés

28. À côté de la politique fiscale, un encadrement volontariste du marché est un outil important dont les gouvernements peuvent se servir pour réaliser les objectifs de développement durable dans une perspective des droits de l'homme. S'ils ne sont pas tenus de prendre directement en charge tous les citoyens, les gouvernements doivent être néanmoins les garants du résultat final. Le marché est un moteur de l'activité économique et a fortement contribué au développement des nations. Cependant, pour l'avenir, il faudra recourir à des moyens plus efficaces pour que les mécanismes du marché soient davantage au service des populations et de leur bien-être et pour éviter, au moins, qu'ils ne leur portent préjudice.

29. Livrés à eux-mêmes, les acteurs du secteur privé qui obéissent le plus souvent à la logique du profit, ne travailleront pas nécessairement à la réalisation des objectifs de développement durable mettant l'humain au centre. La crise économique et financière des dernières années a montré clairement que les marchés ne se régulent pas tout seuls et qu'il faut que les gouvernements interviennent pour maintenir un minimum de stabilité, prévenir les défaillances du marché et s'assurer que le ralentissement de l'économie n'aggrave pas la condition des pauvres et des plus vulnérables. Cela suppose des institutions publiques robustes et transparentes, capables de résister aux intérêts privés qui tentent de les confisquer, ouvertes à la participation du public et prêtes à se soumettre à son contrôle. Le rétablissement de la confiance des peuples dans le mécanisme du marché comme moteur de développement passera dans une large mesure par une réforme des institutions gouvernementales, et de la vie politique en général, et par leur alignement sur les principes démocratiques de reddition de comptes, de transparence et de participation.

30. Il peut être utile d'insister sur la responsabilité sociale et environnementale des entreprises si l'on veut établir des normes pour le secteur privé, comme de rendre publiques les violations avec l'aide de la société civile et des médias. Il incombe cependant aux gouvernements de veiller à ce que le secteur privé agisse dans le respect d'engagements aussi importants que ceux des objectifs de développement durable. Il sera nécessaire de le réglementer plus fermement pour enrayer l'engrenage fatal déclenché par le dumping salarial, social et environnemental et prévenir les violations des droits de l'homme qui l'accompagnent.

Les marchés ne se régulent tout pas seuls. L'équilibre vient de la politique fiscale, qui suppose de l'autorité de la part de la puissance publique. Si nous n'avancions pas, le populisme aura le dernier mot.

Serge Janquin, France

31. Le secteur financier est celui qui a le plus besoin de régulation, le but devant être d'assurer une distribution équitable des ressources au service de l'économie réelle (productive). La grande majorité des citoyens n'ont pas accès au capital, ce qui les empêche de créer leur entreprise, et se retrouvent donc sans protection en période de crise, surtout dans le secteur agricole. Les banques qui se sont spécialisées dans des secteurs spécifiques, tels que l'agriculture et le développement rural, sont mieux équipées et offrent de meilleures chances d'obtenir les capitaux nécessaires. Il est important de faire du secteur financier un partenaire et de l'associer au développement durable pour qu'il puisse soutenir les industries de l'avenir telles que l'énergie renouvelable, qui risque de ne pas être bénéficiaire à court terme mais finira par se révéler extrêmement profitable, non seulement pour les investisseurs mais aussi pour la société et l'environnement.

Les parlementaires peuvent aider à créer et à renforcer des partenariats avec le secteur privé, les banques régionales et locales et d'autres établissements financiers en vue d'une distribution équitable des ressources.

Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale

32. Il existe cependant un obstacle majeur à surmonter sur cette voie. En effet, les institutions financières internationales, qui prêtent aux banques centrales ou à d'autres institutions nationales, ne demandent pas de comptes aux gouvernements emprunteurs sur leurs politiques en matière de droits de l'homme et d'environnement. Les négociations entre les institutions financières internationales et les gouvernements touchent rarement aux questions des droits de l'homme car elles ont lieu généralement avec les ministères des finances et non pas les ministères qui sont directement responsables des droits de l'homme comme ceux des affaires étrangères ou de la justice, par exemple.

33. Tant que les institutions financières internationales encouragent les investissements dans les pays faiblement réglementés, il sera difficile de faire accepter une réglementation du secteur privé par les gouvernements. La Banque mondiale, dans son rapport *Doing Business*, classe les pays selon le nombre de formalités à remplir pour créer une entreprise et le temps que cela prend, contribuant ainsi à diriger les investisseurs étrangers vers les pays peu réglementés, mais ne s'intéresse guère aux droits syndicaux et au respect de l'environnement. Cependant, de tels investissements ne produisent pas nécessairement un effet de ruissellement profitable à l'ensemble de la société et, la réglementation étant presque inexistante, risquent de laisser la population plus vulnérable encore face aux lois du marché.

Nous avons assisté à une perte de confiance suite à la crise financière. Le secteur financier prend aujourd'hui trop de place dans les économies nationales. Les financiers devraient être récompensés proportionnellement au capital qu'ils produisent plutôt qu'à la dette qu'ils créent.

Radek Sikorski, Président de la diète polonaise

34. Une autre démarche volontariste consiste à encadrer fermement la concurrence pour empêcher les monopoles et les ententes sur les prix. Elle permettra de protéger les consommateurs et favorisera aussi l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché – ce qui contribuera à élargir l'assiette de l'impôt et facilitera le financement de programmes sociaux, de nouveaux équipements, etc.

B. Financement des objectifs de développement durable

35. Finalement, la mise en œuvre des objectifs de développement durable nécessitera une base de recettes plus solide. Si l'aide extérieure demeure importante pour les pays en développement, le financement des objectifs de développement

durable, si l'on veut l'inscrire dans la durée, doit être généré dans sa majeure partie à l'intérieur même des pays. Les budgets des États sont sous pression presque partout en raison de facteurs nationaux et mondiaux souvent liés.

36. Au niveau national, les gouvernements tant des pays développés que des pays en développement sont sous pression, poussés à accorder aux entreprises et aux sociétés multinationales des conditions d'imposition favorables qui se soldent par une baisse des recettes de l'État. Les pays en développement, en particulier, n'ont pas l'expertise ni les ressources nécessaires pour négocier des accords équitables avec les sociétés multinationales et veiller à ce que leurs investissements profitent au pays dans son ensemble. Si les études démontrent que des taux d'imposition relativement élevés n'entraînent pas nécessairement une fuite des capitaux, le fait d'accorder des facilités fiscales à des sociétés étrangères pendant une période déterminée et dans le cadre d'une stricte réglementation peut contribuer à attirer des investissements dans des pays en développement qui manquent souvent des capacités et des savoir-faire voulus pour créer des industries endogènes.

37. Le service de la dette limite aussi les ressources de nombreux pays en développement. Plusieurs participants ont souligné que la dette souveraine empêchait leurs gouvernements d'investir dans le développement humain, condition du développement durable. La gestion des dettes souveraines devrait être considérée comme un bien public mondial nécessitant un mécanisme international de restructuration de la dette qui soit équitable envers toutes les parties. Les pays doivent accepter qu'une institution mondiale prenne les dispositions nécessaires au règlement de la dette pour prévenir les défauts de paiement et d'autres inconvénients susceptibles de déstabiliser les marchés financiers internationaux.

38. Au niveau international, le manque de réglementation est une porte ouverte à l'évasion fiscale puisqu'elle permet à des sociétés commerciales et à des particuliers d'acheminer leur argent dans ce que l'on appelle des paradis fiscaux. L'Organisation de coopération et de développement économiques a récemment proposé des mesures pour réduire le nombre des paradis fiscaux mais les gouvernements à travers le monde continuent à les boudier, en partie parce que les pays vers lesquels affluent les capitaux bénéficient de cette pratique.

39. Il va sans dire qu'une solide base de recettes ne peut pas se composer uniquement des recettes en provenance des sociétés nationales et multinationales. Des mesures doivent être prises pour soumettre le secteur informel à une réglementation et à une imposition plus strictes. La solidarité consiste à veiller non seulement à ce que l'État apporte son aide à tous les secteurs de la société mais aussi à ce que toutes les couches sociales contribuent à l'édification d'un État fort.

40. Outre la question de la dette souveraine, tout le régime international qui régit l'accès au marché, les droits de propriété, les transferts de technologie et d'autres moyens susceptibles de servir à la mise en œuvre des objectifs de développement durable devra être réformé pour que les chances soient enfin égales entre tous les pays. Cela suppose aussi que les pays en développement aient davantage voix au chapitre à la Banque mondiale, au Fonds monétaire international et dans d'autres hauts lieux de la gouvernance économique mondiale.

Principales recommandations

- Les gouvernements doivent mettre en place une réglementation qui protège les citoyens contre les lois impitoyables du marché, lesquelles peuvent entraîner des violations des droits de l'homme et avoir des effets néfastes sur la société et l'environnement.
- Il importe de créer des organismes de surveillance et d'autres organismes publics indépendants, eux-mêmes soumis à un contrôle et insensibles aux intérêts particuliers, ou de renforcer ceux qui existent déjà.
- La communauté internationale doit agir résolument pour renforcer le régime fiscal et les conditions générales du marché afin de laisser aux pays la marge de manœuvre et le pouvoir dont ils ont besoin pour se doter de revenus. Il convient aussi d'établir un mécanisme international de règlement de la dette.

L'action des Nations Unies pour le développement : comment ça fonctionne ?

Un segment spécial de la réunion avec les parlementaires a consisté à donner un aperçu général du travail des Nations Unies en faveur du développement, tant sur le plan politique que sur le plan opérationnel.

Le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil économique et social, Martin Sajdik, a décrit le rôle de celui-ci comme organe décisionnaire central. Suki Beavers, Conseillère au sein de l'Équipe des processus d'intégration politique au PNUD, a traité des travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement et du système des Nations Unies au niveau des pays. Jane Stewart, Directrice du bureau de New York de l'Organisation internationale du Travail et Représentante spéciale de l'Organisation internationale du Travail (OIT) auprès des Nations Unies, a présenté les travaux de l'OIT, qui rassemble les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs et qui, par cette organisation tripartite unique en son genre, se distingue des 14 autres institutions spécialisées autonomes des Nations Unies.

Les trois exposés ont montré comment les parlements avaient pu travailler en étroite collaboration avec les Nations Unies aux niveaux national et mondial et mis en évidence les possibilités de renforcer cette coopération pour contribuer à avancer dans la réalisation du programme de développement pour l'après-2015.

Points principaux

- Les parlements ont un rôle clef à jouer pour faire accepter les objectifs de développement durable par la population et faciliter leur mise en œuvre au niveau national. Une coopération plus étroite avec l'équipe des Nations Unies dans le pays peut les y aider. Comme on l'a déjà constaté dans plusieurs pays, les contacts avec l'ONU ont permis au Parlement d'apporter une contribution intellectuelle à la conception et au suivi du plan de développement national. Cette pratique, cependant, doit être formalisée et étendue à un plus grand nombre de pays dans le monde. De même, les parlements devraient

s'impliquer davantage dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) – le plan de travail du système des Nations Unies pour la réalisation de la stratégie nationale de développement. Dans l'idéal, le plan-cadre des Nations Unies devrait être aligné sur la vision du développement élaborée par le gouvernement de concert avec le parlement.

- Comme le montre le cas de l'OIT, les échanges entre l'ONU et les parlements peuvent aller au-delà de l'ONU proprement dite pour s'étendre aux diverses institutions spécialisées. L'OIT et l'UIP sont déjà liées par un accord de coopération dont le but est de rallier l'appui des parlements aux grands principes de l'OIT, en particulier ceux qui sont inscrits dans les diverses conventions relatives au travail. Les parlementaires devraient chercher à faire partie de la délégation de leur pays aux assemblées de l'OIT où sont discutées les questions de la création d'emplois et du travail décent. Avec la coordination de l'UIP, il devrait être possible d'obtenir que des parlementaires participent à des ateliers et à d'autres réunions spécialisées de l'OIT qui peuvent aider à renforcer les capacités des décideurs politiques.
- Avec les récentes réformes du Conseil économique et social, les parlementaires auront plus de chances de participer aux débats au niveau mondial. La participation active de parlementaires aux travaux du Conseil économique et social renforcerait le rôle qu'ils jouent dans l'élaboration des politiques et permettrait en même temps d'appliquer au niveau national des idées lancées au niveau mondial sur les politiques à mener.

Plus précisément, les parlementaires devraient contribuer au suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable en participant aux travaux du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, innovation majeure dont le mandat consiste, entre autres, à examiner à intervalles réguliers les rapports de situation en provenance des pays. Les parlementaires sont déjà parties prenantes au Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil économique et social et contribuent avec d'autres partenaires à un réexamen radical de la coopération en matière de développement.

Le nouveau débat du Conseil économique et social sur l'intégration, qui doit étudier certaines questions du point de vue du développement durable (économique, social et environnemental), est une autre occasion qui s'offre à des parlementaires issus d'horizons politiques divers d'apporter une contribution aux travaux de cet important organe.

V. Suivi et reddition des comptes : le rôle des parlements et la nécessaire participation citoyenne

41. Comme pour les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), il faudra assurer le suivi des objectifs de développement durable tant au niveau national et local qu'au niveau mondial et régional. Le suivi au niveau international

est une occasion de confronter les expériences et de formuler des recommandations. Au plan mondial, il ne devrait pas se limiter aux processus intergouvernementaux mais s'appliquer aussi à d'autres parties prenantes. Il faut obliger tous les partenaires du développement à rendre des comptes, y compris le secteur privé et la société civile.

42. Au niveau national, le suivi est directement lié à la reddition de comptes. Le parlement, en qualité d'organe politique représentatif par excellence, joue un rôle clef à tous les niveaux : il est légalement tenu de contrôler l'action du gouvernement dans le pays et à l'étranger mais il a aussi pour mandat d'aller à la rencontre des électeurs et de veiller à ce que toutes les couches de la société soient entendues. Pour remplir sa fonction de contrôle, il a besoin de mieux intégrer les Objectifs de développement durable à ses travaux et de renforcer ses mécanismes de contrôle. Il peut le faire notamment en mettant en place des commissions multipartites réunissant divers portefeuilles pour suivre de manière transversale les progrès faits dans la réalisation des divers objectifs. Il a besoin de mécanismes institutionnels qui introduisent dans l'élaboration des politiques la dimension du long terme pour compenser l'approche à court terme qui est inhérente au cycle électoral.

Les discours ont beau être admirables et les politiques louables – ils ne veulent rien dire s'ils sont inappliqués. Réfléchissons très sérieusement à la manière de procéder pour qu'une communication active avec les citoyens fasse partie de la mise en œuvre.

Corinne Woods, Directrice de la Campagne
du Millénaire des Nations Unies

43. Les gouvernements nationaux devront investir dans la collecte et l'analyse de données fiables et d'actualité pour déterminer quelles politiques sont prioritaires et mesurer les progrès. Ils devront, à cette fin, mettre de côté des fonds pour se doter de l'infrastructure capable de générer ces données et obtenir des données des sociétés, qui deviennent des acteurs de premier plan dans la production des données. Il faudra veiller spécialement à ce que les données ne soient pas détournées de leur but initial, et éviter en particulier qu'elles ne deviennent un outil de persécution politique.

44. De plus, les données doivent être ventilées pour mettre en évidence les groupes sociaux exclus et, en dernière analyse, aider à élaborer des politiques qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités. La plateforme « 2015 : Le monde que nous voulons », qui a permis à 7 millions de personnes dans le monde de dire quelles étaient leurs priorités en matière de développement, illustre le retentissement que peut avoir le fait de disséquer des données par localité, sexe, âge et ethnie, entre autres catégories démographiques. L'application de politiques qui devraient profiter à tout un chacun, telle que l'instruction primaire universelle, aidera à identifier les groupes qui sont exclus du développement pour des raisons structurelles. Les États peuvent ensuite cibler leurs politiques pour que les services atteignent bien ces groupes.

45. Des données ventilées seront d'une importance capitale pour la phase de mise en œuvre. Si des données globales peuvent aider les gouvernements à établir des priorités pour l'ensemble de la société, des données ventilées sont nécessaires pour

aider à éliminer des pratiques discriminatoires par des réglementations publiques et des amendements aux lois. En dernière analyse, il n'y aura de développement durable que si toutes les couches de la société se sentent impliquées et pensent que le résultat leur sera profitable à toutes.

46. Les parlementaires jouent un rôle essentiel en veillant à ce que les données soient collectées de telle manière que tous soient entendus. Par exemple, si chaque parlementaire dans le monde pouvait contacter un millier d'électeurs, il y aurait 43,5 millions de personnes de plus qui pourraient être informées des Objectifs de développement durable. Cependant, la collecte des données ne peut pas se faire uniquement à partir de sources en ligne; il faut aussi faire appel à des sources hors ligne. Bien que les nouvelles technologies ouvrent un champ immense à la collecte et à l'analyse de données, le manque d'accès aux services en ligne est tel qu'en se fiant uniquement à ces services on n'obtiendrait qu'une vision déformée des points de vue des citoyens. L'expérience de « My World », dans laquelle 75 % des voix se sont exprimées par des bulletins de vote, illustre bien la nécessité de collecter aussi des données en mode hors ligne.

47. Les agrégats ne suffisent pas à brosser un tableau fiable. Il faut s'assurer que les données à recueillir couvrent toutes les couches sociales. Les parlementaires, qui ont un contact unique avec les électeurs, peuvent aider à faire entendre la voix de tous. Pour de nombreux groupes sociaux, il est nécessaire de prendre contact directement avec chacun individuellement et de l'encourager à participer aux enquêtes. Comme l'a montré l'enquête « My World », les votes en ligne tendent à donner la parole à des hommes alors que les bulletins permettent aux enquêteurs de s'adresser à des femmes et à d'autres groupes sociaux qui, sinon, risquaient d'être exclus.

48. En s'efforçant de recueillir des données, parlements et parlementaires peuvent aussi informer leurs électeurs des Objectifs de développement durable et les impliquer dans le processus. Certains parlements ont déjà des mécanismes en place qui permettent aux parlementaires de communiquer individuellement avec leurs électeurs sur cette question. L'Ouganda, par exemple, a un système appelé « UReport », qui permet à de jeunes Ougandais d'envoyer des textos gratuits à leurs députés pour les informer directement de problèmes importants dans leurs localités et régions. Les parlements tireraient profit de processus d'examen par les pairs qui leur permettraient de se communiquer les enseignements tirés et les bonnes pratiques.

Sans l'UIP, personnellement, je ne saurais rien des Objectifs de développement durable. Les gens ne sont pas au courant de ce qui passe à l'ONU, surtout si les travaux s'inscrivent dans une perspective à long terme.

Dionysia Theodora Avgerinopoulou, Présidente
de la Commission permanente des affaires
des Nations Unies à l'UIP

49. Les parlements doivent travailler davantage en liaison avec les institutions des Nations Unies pour obtenir plus d'informations, ce qui ne peut, en définitive, que renforcer leurs capacités.

Recommandations

- Il sera important que les parlements disposent de données ventilées pour pouvoir exercer un contrôle sérieux sur les Objectifs de développement durable. Ils doivent affecter des crédits à la collecte et à l'analyse des données, qui devront être effectuées tant par des institutions gouvernementales que par des prestataires indépendants.
- Parlements et parlementaires devraient aussi jouer un rôle actif dans la production des données, ce qui multipliera pour eux les occasions d'informer les électeurs des Objectifs de développement durable et de les associer au processus.
- Les parlements doivent mieux intégrer les Objectifs de développement durable à leurs travaux et renforcer leurs mécanismes de contrôle. La création de commissions multipartites portant sur plusieurs portefeuilles, entre autres initiatives, les aiderait à suivre de manière transversale les progrès faits dans la réalisation des divers objectifs.
- L'UIP devrait s'employer davantage à favoriser une coopération plus étroite entre les institutions des Nations Unies et les parlements nationaux, notamment en invitant des personnalités de l'ONU à assister régulièrement aux travaux des commissions parlementaires compétentes.
- Les parlements devraient profiter des Assemblées de l'UIP pour faire rapport sur les progrès qu'ils ont accomplis dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.

VI. La voie à suivre : contribution parlementaire au processus engagé à l'ONU

À travers les Objectifs de développement durable la communauté mondiale exprime une vision commune qui ne peut pas devenir réalité sans les parlements. C'est une promesse faite par les dirigeants à leurs concitoyens. Et vous, parlementaires, êtes à l'interface de cette relation.

Thomas Gass, Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions

50. Le jour où les ODD prendront effet, le 1^{er} janvier 2016, les pays devront être prêts, sur la ligne de départ, et savoir ce qu'ils ont à faire pour entreprendre la lourde tâche de la mise en œuvre. La séance de clôture de la réunion avec les parlementaires a porté sur le rôle central que les parlements devront jouer d'ici à l'adoption des ODD au Sommet de l'ONU qui se tiendra en septembre 2015. Elle a aussi donné aux participants l'occasion de passer en revue les différentes étapes que prévoient l'UIP et l'ONU dans la période préparatoire à ce sommet (voir annexe II).

51. Une étroite coopération entre les Nations Unies, l'UIP et les gouvernements nationaux peut être pour les parlements le moyen d'être informés des négociations qui se déroulent aux Nations Unies et d'y apporter leur contribution aussi bien directement que par l'intermédiaire de l'UIP.

52. Les parlements doivent être impliqués de bout en bout dans le processus de négociation qui s'ouvrira en janvier 2015, pour pouvoir commencer à discuter des lois à modifier, des mécanismes de contrôle à instituer et de la manière de réaffecter les crédits. Les parlementaires sont encouragés à faire partie de leurs délégations nationales à New York pour pouvoir participer aux négociations. Pour faciliter le débat au sein des parlements nationaux, l'UIP leur fera régulièrement rapport sur les négociations.

53. Les parlements, de leur côté, seront invités à faire rapport sur leurs débats internes et leurs progrès pendant les prochaines réunions de l'UIP. La cente trente-deuxième Assemblée de l'UIP, qui se tiendra du 28 mars au 1er avril 2015 à Hanoï, a pour thème général : Les objectifs de développement durable : passer des mots à l'action. Ce sera la première occasion qu'auront les parlementaires de rendre compte de ce qu'ils font pour que les vues de leurs concitoyens soient prises en considération tout en se préparant à la mise en œuvre. Une deuxième occasion s'offrira avec la quatrième Conférence mondiale des présidents de parlement, qui se tiendra au Siège de l'ONU du 31 août au 2 septembre.

Les parlementaires ne doivent pas être laissés au bord de la route. Nous devons nous greffer sur le processus pour qu'avec les ODD le développement soit vraiment centré sur l'humain.

Saber Chowdhury, Président
de l'Union interparlementaire

Annexe I

Liste des experts invités et modérateurs

1. La réunion de 2014 avec les parlementaires s'est déroulée à la façon d'une série d'interviews. Les différentes réunions-débat auxquelles étaient invités des représentants de haut niveau (responsables de l'ONU, ambassadeurs auprès des Nations Unies, experts en politiques et stratégies) et des parlementaires ont été conduites par des journalistes de renom travaillant dans l'audiovisuel. Après une interview de 30 à 40 minutes, les participants étaient invités à poser des questions et à formuler des observations. La première séance a été précédée d'un discours. Le deuxième jour, les participants ont assisté à une présentation sur la plateforme « 2015 : Le monde que nous voulons » avant la réunion-débat sur la révolution des données.

19 novembre 2014

2. La séance du matin intitulée « Priorité à l'humain : le droit au développement pour tous » a été consacrée aux principes qui sous-tendent l'approche du développement fondée sur les droits, ainsi qu'aux possibilités qui en découlent et aux difficultés à surmonter. La Conseillère spéciale du Secrétaire général de l'ONU sur la planification du développement pour l'après-2015, Amina Mohammed, a prononcé le discours principal, avant de se joindre aux personnalités invitées à prendre la parole à la réunion-débat, à savoir : Roberto León Ramírez, membre de la Chambre des députés du Chili et Président de la Commission du développement durable, du financement et du commerce de l'UIP, Ivan Šimonović, Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, et Philip G. Alston, professeur à l'Université de New York et Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté. Les débats ont été conduits par Julia Taylor-Kennedy, journaliste de radiotélévision et membre du Conseil Carnegie pour l'éthique dans les affaires internationales.

3. Cette séance a été suivie d'un segment spécial intitulé « L'action des Nations Unies pour le développement : comment ça fonctionne? » Celui-ci avait pour objet de familiariser les parlementaires avec les travaux de l'ONU aux plans politique et opérationnel et de leur donner des idées pour associer leurs électeurs aux Objectifs de développement durable. Faisaient partie du panel Martin Sajdik, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'ONU et Président du Conseil économique et social, Suki Beavers, Conseillère au sein de l'Équipe des processus d'intégration politique du PNUD, et Jane Stewart, Représentante spéciale et Directrice du bureau de l'Organisation internationale du Travail à New York. Les débats ont été conduits par Paddy Tornsey, Observatrice permanente de l'Union interparlementaire auprès de l'ONU.

4. La séance de l'après-midi, « Pour des marchés au service des citoyens : réglementations et garanties », a été consacrée au rôle que doivent jouer les gouvernements pour que les marchés ne portent pas préjudice à la réalisation des ODD mais y contribuent. Lors de cette séance, Taylor Kennedy a conduit les débats auxquels étaient invités Laura Rojas, sénatrice mexicaine, Fernando Carrera Castro, Représentant permanent du Guatemala auprès des Nations Unies, Eva Jespersen, Directrice adjointe du Bureau du Rapport sur le développement humain au PNUD,

Jessica Evans, chercheuse principale et militante à Human Rights Watch spécialisée dans les institutions financières internationales.

20 novembre 2014

5. La séance du matin intitulée « Inégalité et discrimination : les conséquences du développement et les moyens d'inverser la tendance » a été consacrée aux moyens de renforcer les Objectifs de développement durable. Il y a aussi été question de certaines politiques. Ont participé aux débats en qualité d'invités : Rebecca Kadaga, Présidente du Parlement ougandais, Farooq Hamid Naek, sénateur du Pakistan, M. Juan Carlos Mendoza-García, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'ONU, Anne Marie Goetz, professeur au Center for Global Affairs et Conseillère principale sur la paix et la sécurité à ONU-Femmes, ainsi que Sakiko Fukuda-Parr, professeure à la « New School » et Vice-Présidente du Comité des politiques de développement de l'ONU. Cette séance a été conduite par Nermeen Shaikh, journaliste de radiotélévision présentant l'émission Democracy Now!

6. Avant la séance de l'après-midi intitulée « Suivi et reddition de comptes dans le cadre des Objectifs de développement durable : responsabiliser les citoyens et les institutions », M^{me} Corinne Woods, Directrice de la Campagne du Millénaire de l'ONU, a présenté la plateforme « 2015 : Le monde que nous voulons », un outil dynamique pour favoriser l'interaction entre parlementaires et électeurs. Elle s'est jointe ensuite au panel qui se composait de Dionysia Theodora Avgerinopoulou, parlementaire grecque et Présidente de la Commission permanente des affaires des Nations Unies à l'UIP, de María Cristina Perceval, Représentante permanente de l'Argentine auprès de l'ONU, et de Claire Melamed, Directrice du Programme croissance, pauvreté et inégalités à l'Overseas Development Institute (ODI) et Chef du Secrétariat du Groupe consultatif d'experts indépendants du Secrétaire général de l'ONU sur la « Révolution des données pour le développement durable ». Les débats ont été conduits par Nermeen Shaikh, journaliste de radiotélévision présentant l'émission Democracy Now!

7. Enfin, la séance de clôture, intitulée « La voie à suivre » et présidée par le Secrétaire général de l'UIP, Martin Chungong, a traité de la suite des négociations sur les Objectifs de développement durable, ainsi que de la manière dont les parlements pouvaient s'associer à ce processus. Le Président de l'Union interparlementaire, Saber Chowdhury, le Président du Parlement monténégrin, Ranko Krivokapić, et le Sous-Secrétaire général à la coordination des politiques et aux affaires interinstitutions au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, Thomas Gass, se sont adressés à l'auditoire.

Annexe II

Suite des événements

2014	2015								
Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Rapport de synthèse du SG de l'ONU	Négociations intergouvernementales								
			132 ^e Assemblée de l'UIP : débat principal sur les Objectifs de développement durable Premier compte-rendu des membres			Comité préparatoire de la 4 ^e Conférence des présidents de parlement Deuxième compte-rendu des membres			4 ^e Conférence mondiale des présidents de parlement
	Mise à jour mensuelle de l'UIP sur les négociations des membres								
Adoption des modalités de négociation		Débat du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies : Moyens de mise en œuvre	Débat du Président de l'AG des Nations Unies : Promouvoir l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes	Débat du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies : Règlement pacifique des différends et renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales Colloque du DCF : Corée (avril)		Rencontre de haut niveau du Président de l'Assemblée générale des Nations Unies	Conférence sur le financement du développement (Éthiopie)		Sommet sur l'après-2015 (21-23 septembre)
				Audition avec la société civile (2 jours)					
Réunions régionales des membres de l'UIP et poursuite de la campagne parlementaire/de l'UIP									